Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_127-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 –

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC25-127

OBJET : LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE – 2026 - 2031

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE : FIN DU PCAET 2019-2025

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble des thématiques liées à l'énergie et au climat sur leur territoire.

Ce PCAET a été déposé auprès des services de l'Etat et de la Région le 4 septembre 2019 et a été réglementairement évalué à mi-parcours conformément à la délibération n°DCC23-050 de juin 2023.

Ce document a une durée de vie de 6 ans et couvre la période 2019-2025.

2. RENOUVELLEMENT DU PCAET POUR 2026-2031

Pour poursuivre ses engagements en matière de transitions et garantir sa mise en conformité au regard de l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Roche aux Fées Communauté souhaite lancer en 2026 le renouvellement de son PCAET en vue d'une approbation finale de ce document fin 2026. Ce PCAET s'étendra sur la période 2026-2031.

Selon le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le renouvellement du PCAET sera assuré en partie en interne. Roche aux Fées Communauté se basera sur les indicateurs de la plateforme TETE (Territoire Engagé dans la Transition Ecologique) et les données issues de la plateforme Terristory issues de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).

L'élaboration d'un PCAET suit les étapes réglementaires suivantes :

1. Délibération de la collectivité engageant l'élaboration du PCAET et en définissant les modalités d'élaboration et de concertation.

2. Information des autorités concernées : préfet, préfet de région, conseil départemental, conseil régional, communes concernées, autorités organisatrices de la distribution d'énergie, autorité en charge du schéma de cohérence territoriale le cas échéant, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux d'énergie.

3. Élaboration du projet de PCAET et de son évaluation environnementale stratégique (EES) selon les modalités définies par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_127-DE

4. Transmission **pour avis** du projet de PCAET au préfet de région et au président du conseil régional ainsi qu'à l'autorité environnementale, en charge de l'avis sur l'EES. Ces avis sont réputés favorables au terme d'un délai de deux mois (trois mois pour l'autorité environnementale) suivant la transmission de la demande.

5. Le cas échéant, modification du PCAET et de son EES pour tenir compte des avis mentionnés précédemment.

6. **Consultation réglementaire** du public sur le projet de PCAET et éventuelles modifications supplémentaires pour tenir compte de l'avis du public.

7. Adoption du PCAET définitif par l'organe d**élibéran**t de la collectivité.

8. Dépôt du PCAET sur la plateforme dédiée : www.territoires-climat.ademe.fr (qui peut également être utilisée pour la transmission pour avis du projet de PCAET au préfet de région).

Il vous est proposé :

- *D'approuver le lancement de la démarche de renouvellement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Roche aux Fées Communauté pour la période **2026-2031** et dans les conditions définies ci-avant ;*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_127-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1er décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE *(donne pouvoir à M Luc GALLARD)*
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE *(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)* M François GOISET *(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)* M Jonathan HOUILLOT *(donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD *(donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND)* M Alain MALOEUVRE *(donne pouvoir à M Patrick HENRY)*
RETIERS	MME Annick PERON M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL *(donne pouvoir à M Daniel BORDIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 37 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 12/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Patrick HENRY
Date : 13/12/2025
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY